

La maîtrise de l'énergie dans l'habitat et le tertiaire

Avec plus de 40% du total, le secteur résidentiel tertiaire est le premier poste de dépenses énergétiques de la France. Il est en croissance constante depuis de nombreuses années (1,4% an).

Evolution des consommations finales d'énergie du résidentiel tertiaire (Mtep)

	1980	1990	1999	2000	2001
Combustibles fossiles	38,3	34,1	36,6	36,55	36,95
Electricité	9,2	15,7	20,2	21	21,3
Renouvelables	6,5	9,5	9,1	9,1	8,5
Total	54,0	59,3	65,9	66,65	66,75

Source : Observatoire de l'énergie : les bilans de l'énergie 1970-2001 (adapté avec 1 TWh = 0,086 Mtep).

Il est également, et de loin, le premier consommateur d'énergie électrique (247 TWh en 2001 sur un total de 400 TWh, soit 61%). La part de cette électricité utilisée à des usages spécifiques (éclairage, froid, électroménager, audiovisuel, etc.) est de 57%. Mais, et c'est une spécificité française, une part importante est consacrée à des applications thermiques (chauffage des locaux, eau chaude sanitaire, cuisson). Au total les dépenses de chauffage des locaux atteignent, chauffage électrique compris, 47,5 Mtep en 2001 : 33,5 Mtep pour le résidentiel (75% de la consommation de ce secteur) et 14 Mtep pour le tertiaire.

Le tableau suivant, établi pour le résidentiel, montre l'évolution des consommations finales par usage depuis 1973.

Evolution des consommations énergétiques par usage dans l'habitat (Mtep)

	1973	%	1994	%	1998	%
Chauffage	34,9	83,6	31,5	69,4	33,1	68
Eau chaude sanitaire	3,3	7,9	6,7	14,8	7,3	15
Cuisson	1,8	4,3	2,5	5,5	2,5	5,1
Electricité spécifique	1,7	4,2	4,7	10,3	5,8	11,9
Total	41,7	100	45,4	100	48,7	100

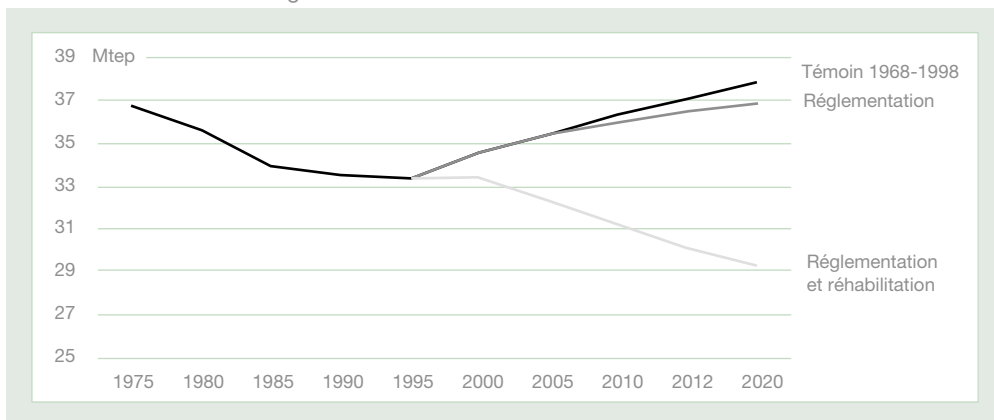
Source : Observatoire de l'énergie : tableaux des consommations d'énergie en France 2000.

Conséquence des politiques de réhabilitation thermique du parc existant et des réglementations thermiques dans l'habitat neuf, la consommation de chauffage a diminué en valeur absolue (mais croît de nouveau depuis 1994) et en valeur relative depuis 1973. Les postes eau chaude sanitaire et électricité spécifique sont en croissance rapide.

Les marges de manœuvre

Vu son importance dans le bilan du résidentiel tertiaire, c'est d'abord sur **le chauffage des locaux** qu'on peut agir. Une étude récente du CLIP¹ montre que, sans les mesures de réglementation du neuf ni de réhabilitation de l'ancien mises en place à partir de 1975, la consommation d'énergie du parc actuel serait de 25 Mtep plus élevée en 2000 (14,6 pour la première mesure et 10,4 pour la seconde). La même étude compare ces stratégies d'action sur les 20 ans qui viennent : le renforcement des réglementations thermiques dans le neuf (10% tous les 5 ans) à partir de 2000 ou la mesure précédente plus une réhabilitation thermique du parc antérieur à 1975 encore non rénové au rythme moyen des années 80 (voir graphique).

Consommations de chauffage dans l'habitat



Source: Cahiers du CLIP.

La courbe témoin est obtenue à partir du jeu des entrées et des sorties de logements du parc après 2000, sans réhabilitation de logements anciens, et avec des constructions neuves aux normes de 1989. Le renforcement de la **réglementation** dans le neuf ne suffit pas à stabiliser la consommation totale du parc qui passe de 33,1 Mtep en 1998 à 36,8 Mtep en 2020 (une économie de 1 Mtep par rapport au témoin). Par contre, la seconde stratégie, incluant la **réhabilitation** du parc existant, permet une économie supplémentaire beaucoup plus significative de 7,3 Mtep et une chute de 17% de la consommation du parc par rapport à 2000². Nous ne disposons pas d'étude du même type pour le tertiaire, mais il est très vraisemblable qu'on obtienne des résultats du même ordre.

L'effort de réglementation thermique dans le logement neuf, présenté par les gouvernements successifs depuis 1973 comme l'axe principal de toute politique d'économie d'énergie dans l'habitat, n'est donc aujourd'hui plus très efficace, même si les progrès techniques associés se diffusent dans l'ancien. Des politiques de rénovation thermique des parcs existants restent indispensables pour obtenir des économies d'énergie réellement significatives à moyen terme.

Parmi les autres postes de consommation, c'est l'**électricité spécifique** qui apparaît comme la plus préoccupante : c'est la seconde en valeur absolue et celle dont la croissance est la plus forte. Mais la situation est très différente de celle du chauffage car la durée de vie des parcs d'équipements (éclairage, électroménager, etc.) est beaucoup plus faible que celle des bâtiments. Les marges de manœuvre à court et moyen terme dans ce domaine sont donc beaucoup plus importantes, de l'ordre de 20 à 30%, à condition d'adopter des mesures de maîtrise de l'électricité (étiquetage, réglementation énergétique, incitations fiscales, ingénierie financière) qui permettent, par le renouvellement, la pénétration rapide du progrès technique dans les parcs de matériel (voir fiche 12 maîtrise de l'électricité).

Rappelons enfin que **les politiques d'urbanisme** ont une influence importante à long terme sur les consommations d'énergie, de chauffage d'une part (une maison individuelle consomme plus de chauffage qu'un appartement de même volume dans une résidence collective) et de déplacements d'autre part, du fait de l'étalement urbain induit et de l'absence fréquente de transports en commun économes en énergie.

1 Habitat et développement durable : Jean-Pierre Traisnel, Cahiers du CLIP n° 13, et n° à paraître.

2 L'effet relativement modeste de la réglementation tient au fait qu'on part en 2000 de performances déjà bonnes dans le neuf (un gain de 10% ne représente plus que de l'ordre de 5 à 10 kWh par m² par an contre 30 à 40 en 1975) et que cette mesure ne concerne, d'ici 2020 qu'une part encore assez marginale du parc (de l'ordre de 4 millions de logements sur les 27 millions prévus à cette époque).